



PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la citoyenneté et de la
légalité

Service de la légalité

Pôle structures
territoriales et élections

Arrêté n° 12.2020.07.17.002 du 17 juillet 2020

**portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux dans le
département de l'Aveyron**

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral et notamment son article R 146 ;

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2020-06-30-002 du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dans le département de l'Aveyron ;

VU les procès verbaux des communes du département de l'Aveyron relatifs à la désignation, par les conseils municipaux, des délégués et suppléants appelés à représenter leur commune lors de l'élection des sénateurs ;

VU les désignations de remplaçants faites par les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux concernés par les dispositions des articles L 282 et L 287 du code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2020-07-10-003 du 10 juillet 2020 par lequel Monsieur Patrick Bernié, Sous-préfet de Millau est chargé d'assurer la suppléance du poste de Préfète de l'Aveyron du 15 juillet 2020 8 heures au 17 juillet 2020 23 heures ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1 : Le tableau des électeurs sénatoriaux dans le département de l'Aveyron en vue de l'élection des sénateurs, le dimanche 27 septembre 2020, est arrêté conformément à la liste figurant en annexe du présent arrêté .

Ce tableau mentionne les noms et prénoms des membres du collège électoral qui est constitué :

- des députés et sénateurs ;
- des conseillers régionaux ;
- des conseillers départementaux ;
- des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la préfecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié à l'ensemble des maires du département de l'Aveyron.

Fait à Rodez le 17 juillet 2020 .



Patrick BERNIE